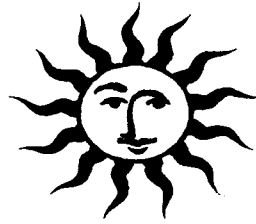


CAS - 005 M
C.P. - ITINERANCE
AU QUEBEC



CENTRE KOGALUK

Mémoire présenté à

**La commission des affaires sociales
ASSEMBLÉE NATIONALE**

**Mandat d'initiative sur le phénomène de l'itinérance au Québec
Automne 2008**

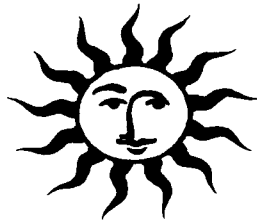
Mémoire présenté par :

**Mme Jacinthe Potvin
Directrice générale**

**Pour informations :
Téléphone Bureau : 819-682-0198
Téléphone cellulaire : 819-319-1216
Télécopieur : 819 -684-3788**

TABLE DES MATIÈRES

1. Mission de l'organisme
2. Reconnaissance de la communauté
3. Sommaire des activités et services
4. Besoins et caractéristiques des personnes rejointes
5. Politiques en itinérance
 - Droit au logement
 - Le soutien communautaire
6. Mot de la fin



Centre Kogaluk
C.P. 482, Gatineau, Q.C.
J9H 5 E7

Commission des Affaires sociales-Mandat d'initiative sur l'itinérance
Assemblée nationale, Edifice Pamphile-Lemay
1035, rue des Parlementaires 3^{ième} étage
Québec(QC) G1A 1A3

COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR L'ITINÉRANCE (automne 2008)

Mémoire du CENTRE KOGALUK

Mission de l'organisme

Le Centre Kogaluk est un OSBL d'habitation avec support communautaire situé sur un terrain de 9 acres le long de la rivière Outaouais à 4.3 kilomètres à l'ouest de la nouvelle ville de Gatineau (secteur Aylmer) près de la route 148.

Depuis vingt-six ans, Kogaluk a comme mission d'être un Centre d'hébergement à long terme (logement social), pour les personnes et les familles sans-abri pouvant souffrir de problèmes de désorganisation sociale, de santé mentale, d'alcoolisme et de toxicomanie.

Kogaluk a pour but premier d'offrir à ses résidents une vie communautaire pour qu'ils soient acceptés et respectés tels qu'ils sont et mettre ainsi fin à leur itinérance et à leur exclusion sociale.

Les résidents de Kogaluk ont besoin d'un hébergement à long terme à un coût minimal ainsi que des services d'accompagnement et de soutien individualisés qui sont adaptés à leurs besoins particuliers.

Kogaluk consacre toutes ses ressources pour que ses résidents vivent dans un environnement sain. C'est-à-dire qu'ils vivent dans la sécurité tout en s'alimentant et en s'habillant convenablement.

Kogaluk entend combler non seulement les besoins essentiels de ses résidents et résidentes mais entend également leur redonner toute leur dignité.

Les 25 hommes, femmes, et enfants qui résident présentement à Kogaluk se voient donc offrir la sécurité affective, l'amour fraternel et le respect inconditionnel de ce qu'ils sont pour leur apporter la certitude que leur vie a un sens.

Reconnaissance de la communauté

En 1982, le Père Jean-Louis Morin a fondé le *Centre social Kogaluk* après avoir contribué à mettre sur pied le refuge d'urgence pour sans-abri le *Gîte Ami* de Hull.

La mission du *Centre social Kogaluk* est complémentaire à celle d'un refuge d'urgence qui ne peut offrir un hébergement à moyen et à long terme aux personnes et familles itinérantes ainsi que les services nécessaires pour mettre fin à leur itinérance.

Le fondateur du *Centre social Kogaluk*, le Père Jean-Louis Morin, décédé en 2005, s'est vu attribué au fil des ans de nombreuses mentions de reconnaissance des organismes communautaires et des institutions de santé de la région de l'Outaouais.

1991- Prix du président de *Centraide Outaouais* en reconnaissance pour son dévouement incommensurable auprès des personnes démunies.

1992- Hommage du 26^{ième} congrès annuel Orford de l'association des médecins psychiatres du Québec pour son engagement auprès des sans-abri.

1997- *C.A.P. Santé Outaouais* souligne la contribution exceptionnelle du Père Jean-Louis Morin pour s'être impliqué dans sa communauté, y avoir fait sa marque et être un visage significatif pour celle-ci, avoir développé des actions novatrices, continues et durables, avoir favorisé dans ses actions la reconnaissance du potentiel humain et son développement dans toutes ses dimensions ainsi que d'avoir contribué à augmenter l'incidence de la santé mentale chez la personne et la communauté.

1998- *Prix Monseigneur Adolphe Proulx* pour le rayonnement de la solidarité du Père Jean-Louis Morin avec les personnes appauvries en vue d'une plus grande justice sociale.

2001- Plaque commémorative du *Gîte Ami* comme pionnier fondateur membre honoraire du *Gîte Ami*.

2001- Le prix du président de *Centraide Outaouais* s'appellera désormais le *prix Jean-Louis Morin*.

2002- Le prix de la présidence de *Centraide Outaouais* est décerné à la directrice du *Centre social Kogaluk*, madame Jacinthe Potvin.

Sommaire des activités et services

Le Centre Kogaluk offre à ces 25 résidents du logement à prix modique et une gamme de services d'interventions psychosociales. Kogaluk a aussi comme objectif d'offrir à ses résidents une vie communautaire afin de refléter de façon microcosmique une société standard et ainsi faciliter leur intégration sociale. De plus, notre **approche sur la réduction des méfaits** semble être une solution gagnante pour faciliter la transparence des communications et pour l'élaboration des plans d'interventions entre l'intervenante et les résidents.

La prestation de services est offerte par une directrice et deux intervenantes du lundi au vendredi de 8hrs30 à 16 hrs30.

Description de tâches

Directrice générale

La direction générale a pour mandat d'assumer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du centre social Kogaluk. Elle veille à la réalisation de sa mission et de ses objectifs en dirigeant l'ensemble de ses activités dans le respect des directives et des politiques adoptées par son conseil d'administration.

Orientation et développement

- Recommander au C.A. ou l'aider à formuler les orientations qui guideront les activités du centre social Kogaluk.
- Préparer et proposer au C.A. un plan de développement avec des perspectives à court et à moyen terme.
- Proposer de nouveaux programmes ou services à offrir et coordonner les activités existantes.
- Évaluer les résultats de ces activités en fonction de la mission de l'organisme et de ses objectifs de développement; en rendre compte au conseil d'administration.

Gestion des ressources financières

- Assurer la santé financière du Centre social Kogaluk et en rendre compte devant le conseil d'administration.
- Préparer ou voir à la préparation des budgets relativement aux ressources humaines, financières et matérielles.

- Contrôler le budget en cours et préparer ou voir à la préparation des rapports financiers requis ou exigés par les bailleurs de fonds.
- Voir à ce que le centre social Kogaluk procède aux levées de fonds et autres activités d'autofinancement qui lui permettront de réaliser les objectifs fixés.
- Veiller à la préservation et à l'entretien des bâtiments, installations et équipements du centre social Kogaluk.
- Gérer les budgets des bénéficiaires qui bénéficient du programme de fiducie volontaire du centre social Kogaluk.
- Assurer la collecte des loyers et en faire le dépôt mensuel à l'institution financière désignée par le centre social Kogaluk. (Caisse populaire Héritage d'Ottawa ouest Inc.)

Gestion des ressources humaines

- Engager le personnel, élaborer leur mandat et préciser leurs fonctions, leurs responsabilités et leurs priorités; superviser et orienter l'exécution de leurs tâches; assurer leur perfectionnement; évaluer leur travail;
- Recruter de nouveaux bénévoles intéressés à s'impliquer dans la gestion et l'administration et voir à leur intégration.
- Cordonner le recrutement de bénévoles actifs et diriger les activités assumées par le personnel bénévole.

Gestion interne

- Préparer ou s'assurer de la préparation des réunions du conseil d'administration et du personnel.
- Présider les réunions de coordination du personnel et voir à ce que les tâches soient accomplies.
- Assurer la liaison entre les membres du conseil d'administration et le personnel.

Relations avec la communauté

- Voir à ce que les activités, les services et les programmes répondent aux attentes de la communauté et aux besoins de la clientèle visée.
- Organiser la promotion des activités et des programmes de l'organisme.
- Représenter le centre social Kogaluk à titre de porte-parole officiel auprès de la communauté, des partenaires, des bailleurs de fonds, des organismes publics, des organismes œuvrant dans le milieu communautaire et des divers paliers gouvernementaux.
- Participer aux projets et activités de coopération impliquant d'autres organismes communautaires ou gouvernementaux.

Intervenante services aux résidents

- Travaux administratif, tenue de dossiers
- Accueillir et intervenir auprès des résidents(es), remplir une fiche personnelle, transférer les dossiers et déterminer leur besoins de services
- Organisation les rendez-vous (épicerie, médecin, transport bénévole etc....) et payer les transports.
- Tenir l'inventaire du Dépannage alimentaire, des articles d'activités et du garde-manger
- Distribution des médicaments, denrées alimentaires et courrier
- Tenue de dossiers personnels
- Accompagnement
- Aider et participer lors d'activités
- Assister la D.G.
- Effectuer des tâches connexes

Intervenante Psychosociale

- Créer des liens de confiance avec les bénéficiaires.
- Élaborer et appliquer, en collaboration avec les bénéficiaires, des plans d'intervention individualisés visant à favoriser leur autonomie et leur prise en charge en tenant compte de leurs limites.
- Appliquer l'approche de la réduction des méfaits pour les résidents souffrant de problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie
- Faire des interventions psychosociales en situations de crises.

- Mettre sur pied des activités éducatives (ex.: cuisine collective) et de loisirs favorisant l'inclusion sociale et la créativité des bénéficiaires en partenariat avec les autres organismes communautaires ainsi que les bénévoles œuvrant au *Centre*.
- Mettre sur pied des activités de développement personnel.
- Favoriser la création de liens entre les bénéficiaires leur famille, et la communauté.
- Travailler en collaboration avec les préposés du Centre et les autres intervenants sociaux du réseau de la santé pour favoriser l'autonomie des bénéficiaires (CHPJ, JELLINEK, CIPTO, etc.)
- Faire des demandes de stagiaires et de stage en milieu de travail et les encadrer.
- Assister a des tables de concertation.
- Faire rapport de l'état général de la santé psychologique et Physique des bénéficiaires lors des réunions d'équipe.
- Faire un rapport évolutif des plans d'intervention auprès de la directrice.

Besoins et caractéristiques des personnes rejointes

La directrice ainsi que les deux intervenantes offrent à eux trois plus de 120 heures par semaine de travail et d'interventions psychosociales pour s'assurer que l'ensemble des résidents reçoivent l'aide dont ils ont besoin.

Pour mieux faire comprendre la nécessité d'assurer un niveau et une qualité de services quotidiens aux résidents du Centre Kogaluk, nous avons dressé un profil de ses résidents actuels :

Profil des bénéficiaires septembre 2008

Actuellement, le Centre Kogaluk héberge 8 hommes, 9 femmes et 8 enfants.

Groupes d'âge

Hommes : 3 sont dans la vingtaine
3 sont dans la quarantaine
1 est dans la cinquantaine
1 est dans la soixantaine

Femmes : 5 sont dans la vingtaine
4 sont dans la quarantaine
1 est dans la cinquantaine

Enfants : 3 sont âgés entre 6 mois et 4 ans.
2 sont âgées entre 5 et 10 ans.
2 sont âgés entre 15 et 17 ans.

Il en ressort que les personnes itinérantes ou à risque de le devenir sont de plus en plus jeunes. Si nous comparons les groupes d'âge de nos présents bénéficiaires à ceux d'il y a peine 10 ans, on peut noter que les itinérants ne sont plus seulement des hommes dans la cinquantaine mais aussi des jeunes et des familles entières.

En analysant le profil de nos bénéficiaires, nous constatons qu'ils souffrent de problèmes multiples.

50% ont des problèmes de santé mentale lourds et persistants souvent jumelés à la toxicomanie.

30% ont des problèmes reliés à la pharmaco-dépendance, à l'alcool et à la drogue.

10% ont des problèmes d'intégration sociale dus à de longues peines d'incarcération.

10% sont de jeunes décrocheurs ou des familles qui ont du quitter leur logis à cause de difficultés financières (pertes d'emploi, violence conjugale, pertes financières dues au jeu).

Le visage de l'itinérance n'est plus seulement le stéréotype de l'homme alcoolique dans la cinquantaine dormant sur les bancs publics. Il s'est diversifié et rajeuni.

Le Centre Kogaluk a dû s'adapter à cette nouvelle réalité en offrant beaucoup plus de services individualisés de support et d'accompagnement ayant des objectifs d'intégration sociale.

Par exemple, en accompagnant de jeunes décrocheurs dans une démarche de retour aux études et de retour au travail.

Le Centre Kogaluk a dû également s'adapter à la nouvelle réalité de la présence d'enfants. Faciliter la cohabitation de personnes souffrant de troubles mentaux persistants avec des enfants démunis mais en pleine santé mentale est délicat. Nous devons nous assurer que les enfants sont en sécurité et que nos bénéficiaires psychiatisés demeurent stables.

Description des services de soutien offerts par le Centre social Kogaluk

Le Centre Kogaluk opère sur quatre volets

- Un volet psychiatrique
- Un volet familial
- Un volet jeune en difficulté
- Un volet accompagnement à la désintoxication

Volet psychiatrique

- Écoute quotidienne et plan d'intervention individualisé
- Achat hebdomadaire de nourriture
- Interventions en cas de crises d'agressivité, de panique ou d'idées suicidaires en partenariat avec le CHPJ et le *Centre 24/7*
- Distribution de médicaments
- Gestion des revenus (fiducie volontaire)
- Aide ponctuelle à la préparation des repas
- Aide à l'entretien ménager, au lavage, au transport et à l'accompagnement chez les intervenants sociaux
- Activités de loisirs

Volet familial

- Écoute quotidienne
- Achat hebdomadaire de nourriture
- Gestion des revenus (fiducie volontaire)
- S'assurer du bien-être physique et psychologique des enfants
- Favoriser l'harmonie entre les enfants et les autres bénéficiaires
- Aide aux devoirs
- Accompagnement aux réunions de parents

Volet jeunes en difficulté

- Écoute quotidienne et plan d'intervention individualisé
- Achat hebdomadaire de nourriture
- Développement d'activités jeunesse
- Accompagnement pour l'alimentation et l'entretien ménager
- Favoriser les liens familiaux

Accompagnement dans des démarches de retour aux études ou sur le marché du travail en partenariat avec le *CLE d'Aylmer*

Volet accompagnement à la désintoxication

- Écoute quotidienne et plan d'intervention individualisé
- Achat hebdomadaire de nourriture
- Gestion des revenus (fiducie volontaire)
- Accompagnement chez les intervenants en désintoxication (*Jellinek, AA, NA*)
- Interventions en situation de crises (sevrage, crises d'angoisse) en partenariat avec *Jellinek* et le *CIPTO*
- Accueil lors de rechutes
- Support lors des hospitalisations
- Favoriser les liens familiaux

Politique en itinérance

Le Centre Kogaluk se joint à la centaine d'organismes en itinérance afin que soient mis en place les moyens concrets et cohérents pour lutter contre l'itinérance.

Cette lutte à l'itinérance passe par l'adoption de politiques publiques à tous les niveaux de gouvernement, conformément aux engagements pris par les gouvernements précédents, tels que ceux liés à la déclaration universelle des droits de l'homme (1948) ou au pacte international relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels auquel le Canada et le Québec ont adhéré en 1976.

Au-delà des chartes internationales, les gouvernements ont pris des engagements vis-à-vis leurs propres populations : ainsi, en 1989, la Chambre des communes votait une résolution visant à mettre fin à la pauvreté des enfants d'ici l'an 2000, enfin, en 2002 l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité la loi 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le Centre Kogaluk appuie les revendications du RSIQ qui ont pour objectif premier de contribuer à améliorer le respect des droits fondamentaux (logement, revenu, éducation, santé, services sociaux, citoyenneté...) des personnes en situation d'itinérance.

Le droit au logement

Le Centre Kogaluk comprend que l'accès au logement n'est pas la seule condition pour réduire les situations d'itinérance, mais il maintient que le logement est un droit fondamental qui doit être reconnu pour tous. Il est donc impératif que chaque personne ait accès à un logement adéquat, sécuritaire et abordable.

Malheureusement encore aujourd'hui, un grand nombre de personnes voient leur droits au logement menacé car des milliers de ménages Québécois dépensent plus de 80% de leurs revenus aux seules fins de se loger.

Le Centre Kogaluk appui les revendications du RSIQ en matière de logement et de soutien communautaire et demande au gouvernement de :

- **Construire ou convertir chaque année 8000 unités sous forme d'habitations à loyer modique (HLM), de coopératives et d'OSBL d'habitation incluant des logements permanents et des logements de transition.**
- **Que le gouvernement impose aux municipalités la création de réserves foncière à des fins de développement de logements sociaux**
- **Encourager les projets qui favorisent la mixité sociale, notamment grâce à des politiques d'inclusion, et ce, dans toutes les communautés**
- **Alléger les exigences administratives dans l'administration des programmes de logement social.**
- **S'assurer que les critères d'attribution de logement social ne pénalisent pas les personnes en situation d'itinérance.**
- **Que le Gouvernement du Québec poursuive le financement des mesures d'urgence pour les ménages sans-logis en prévoyant un nombre suffisant d'unités de supplément au loyer ainsi que des mesures pour l'entreposage des biens.**
- **Pour les personnes qui n'ont pas accès à un logement social ou financièrement accessible, bonifier les mesures de supplément au loyer et d'allocation logement et en faciliter l'accès.**

Le soutien communautaire

Le soutien communautaire au logement est une approche volontaire qui permet d'agir dans le milieu de vie de personnes et familles dont la stabilité résidentielle est précaire. Les expériences en cours ont pour impact d'améliorer l'estime de soi, de favoriser le développement d'un réseau social, de prévenir des situations de crise et de favoriser l'insertion sociale de l'individu. (RAPSIM mars 2004).

L'expansion de cette approche permet de réduire l'itinérance et met fin au phénomène des portes tournantes.

Grâce au soutien communautaire les personnes et familles itinérantes se stabilisent, se créent un réseau sociale et accèdent à une gamme de services psychosociaux les habilitant à retrouver peu à peu leur santé et leur autonomie.

Le Centre Kogaluk appuie les revendications du RSIQ en matière de soutien communautaire et demande au gouvernement de :

- **Que le gouvernement du Québec octroie une enveloppe d'un minimum de 12 millions de dollars pour le soutien communautaire destiné aux personnes en difficulté vivant dans un OSBL d'habitation**
- **Que cette enveloppe soit annuelle et récurrente ; elle doit aussi être indexée au coût de la vie. Enfin, elle devrait être gérée régionalement.**

Mot de la fin

Le Centre kogaluk est heureux de déposer un mémoire à la commission parlementaire sur l'itinérance et espère que les gouvernements répondront rapidement aux demandes de l'ensemble des organismes communautaires qui travaillent depuis des décennies à mettre fin une fois pour tout au phénomène sans cesse grandissant qu'est l'itinérance.